

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: 13

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'avantage de développer une certaine unité d'appréciation et d'exécution tactiques et surtout une vive émulation entre les divers chefs et armes, d'autant plus qu'à cette occasion, le cors d'officiers est toujours rappelé au sentiment de la hauteur de sa mission. C'est le roi qui fait la critique des manœuvres auxquelles il assiste.

« Une institution qui relève singulièrement le sérieux des manœuvres de paix, est celle des arbitres, officiers supérieurs non employés dans la journée et qui, après avoir pris connaissance des dispositions et suivi de près les divers mouvements du combat et la manière dont les attaques sont dirigées et la défense conduite, ont à exprimer leur avis sur leur valeur décisive ; ils ont à prononcer, par exemple, si un corps aurait dû se mettre en retraite, s'il aurait dû se considérer comme fait prisonnier, comme complètement coupé ou comme capable de continuer le combat.

« Comme chez nous, il est prescrit d'avance à quelle distance les divers corps ennemis peuvent s'approcher les uns des autres, et on admet celle de 250 pas pour les salves de bataillon et 60 pour les attaques à la bayonnette et le choc. Ces distances étaient en général bien observées, et bien que nous ayons pu nous convaincre que quelquefois aussi, comme chez nous, des corps ne tiennent pas trop de compte du feu de leur ennemi, nous devons toutefois reconnaître que le soldat prussien ne met pas, après un mouvement heureux, d'acharnement à convaincre son ennemi de son avantage et qu'il sait admirablement bien ménager sa munition.

« Nous avons vu dans une surprise de bivouac bien faite pour surexciter un peu le soldat, un escadron d'uhlans faire halte lance baissée à 20 pas des hussards surpris, et exécuter un demi-tour sans dire un mot, et sans sortir de son imperturbable sang-froid.

« L'infanterie n'avait pour les 6 jours de manœuvres que 40 cartouches à dépenser et devait en outre en garder en tous cas six pour le dernier, pendant lequel un feu nourri fut la preuve de la parfaite observation de l'ordre donné. »

Ajoutons, pour terminer, que nos délégués militaires suisses ont été accueillis de la manière la plus aimable et la plus flatteuse par tous les officiers prussiens, accueil dont ils se louent beaucoup dans leur rapport.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Les 3 compagnies de dragons, n^{os} 5 et 6 Fribourg et 7 Vaud, viennent de terminer leur cours de répétition à Bière. Le peloton de carabiniers composé d'une vingtaine d'hommes fixait surtout l'attention. Equitation, manœuvres, tir de la carabine à pied et à cheval, tranquillité absolue des chevaux, rien ne laissait à désirer. Les attaques en carrière surtout étaient remarquablement exécutées. M. Roguin, membre du Conseil des Etats, délégué du Département militaire fédéral, et M. le colonel Hoffstetter, commandant de l'école des aspirants-officiers d'infanterie, ont témoigné à plusieurs reprises leur étonnement et toute leur satisfaction.

Sur le rapport détaillé des délégués st-gallois aux essais de Rapperschwyl, MM. le commandant Burgi et capitaine Arbenz, la société des officiers de la ville de St-Gall a décidé de passer à l'ordre du jour sur la proposition de la société de Glaris et d'exprimer au contraire sa pleine satisfaction de la manière dont les autorités fédérales et la commission technique se sont acquittées de leur tâche dans la question du fusil à répétition.

La grande marche-reconnaissance du Jura qui a eu lieu les 25, 26 et 27 juin, sous le commandement de M. le colonel fédéral Meyer, a pleinement réussi. Elle comprenait, d'après le *Bund*, environ 130 officiers et sous-officiers volontaires de toutes armes et de tous grades. Ils se rassemblèrent, le 25 au soir, à leurs places de rendez-vous, soit à Balsthal la 1^{re} brigade, à Soleure la 2^e, à Sonceboz et Tramelan la 3^e. Là furent donnés les dispositions et les derniers ordres avec les explications convenables.

Le lendemain 26 commença le mouvement proprement dit, en vue de chasser l'ennemi des positions de Tavannes et de Court, qu'il aurait déjà saisies. La 1^{re} brigade marcha de Balsthal à Gännsbrunnen (un détachement par Seehof, Bächlen, Vermes, Rebonvelier, la Roche, sur Moutiers) où elle se rencontra avec l'état-major de division et le gros de la 2^e brigade arrivé de Soleure par le Weissenstein, avec détachements de Grenchen et de Lengnau sur le Bürenberg. La 1^{re} brigade s'avança ensuite sur Moutier par Crémine, la 2^e sur Court par le Sühingerberg et Binz, la 3^e sur Moutier par Pierre-Pertuis, Fürt, Sornetan et Champaz. Le soir elles se réunirent toutes trois à Moutier, où de joyeux quartiers furent pris.

Le lendemain à 4 heures la diane mit tout le monde sur pied. La 1^{re} brigade, qui avait suivi la grande route la veille, eut cette fois la part du lion; elle marcha sur Court, le Sühingerberg, le Stallberg et le Weissenstein; les deux autres brigades marchèrent par Grandval, Crémine, Gännsbrunnen aussi sur le Weissenstein. Vers midi déjà toutes les troupes étaient réunies sur ce magnifique sommet du Jura, où un excellent dîner était préparé. Au dessert, M. le colonel Meyer licencia officiellement les assistants après leur avoir adressé de chaleureuses paroles, auxquelles M. le colonel Feiss répondit, au nom de tous, en remerciant le commandant de la division de son initiative et de ses efforts pour la réussite de cette agréable et instructive course.

Le Département militaire de la Confédération suisse a adressé aux autorités militaires des Cantons fournissant des carabiniers la circulaire suivante :

Berne, le 28 juin 1869.

Tit. — Il a été reconnu nécessaire, aussi bien pour les excursions que pour l'instruction sur le paquetage et le transport des ustensiles de cuisine de campagne, que les détachements de recrues de carabiniers soient munis de ces objets par leurs Cantons respectifs, et cela d'autant plus que la plupart des places d'armes manquent de ce matériel et que l'on est obligé de se les procurer à des frais assez considérables auprès des arsenaux des Cantons.

En conséquence nous vous invitons pour l'avenir à envoyer vos recrues de carabiniers aux écoles de recrues fédérales, munis des ustensiles de cuisine nécessaires. — Agréez, etc.

Le Chef du Département militaire fédéral,
V. RUFFY.

Valais. — Les promotions suivantes ont eu lieu pendant le 2^e trimestre 1869 :
ARRONDISSEMENT ORIENTAL : M. Théodule *Julier*, de Varonne, 1^{er} sous-lieutenant de carabiniers.

ARRONDISSEMENT CENTRAL : MM. Eugène *de Werra*, à Sion, commandant de bataillon; Adrien *Zimmermann*, de Sion, capitaine de carabiniers; Othmar *Calpini*, de Sion; et Louis *Meizog*, de Riddes, lieutenants de carabiniers; Adolphe *Roten*, de Sion, 1^{er} sous-lieutenant de carabiniers; et Jules *Grillet*, de Sion, médecin-adjoint.

ARRONDISSEMENT OCCIDENTAL : MM. Oscar *de Cocatrix*, de St-Maurice, major de bataillon; Emile *Pignat*, de Vouvry, lieutenant de carabiniers; et Charles *Cretton*, de Martigny-Bourg, 1^{er} sous-lieutenant de carabiniers.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie (à Zurich).

Il vient de paraître

à la librairie CHANTRENS, à Lausanne, et chez les principaux libraires :

ÉTUDES D'HISTOIRE MILITAIRE

ANTIQUITÉ ET MOYEN-AGE

par F. LECOMTE, colonel fédéral suisse.

1 vol. in-8°. Prix : 5 francs.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE. 3.